

Ce document a été modifié par le Secrétariat de la CARD en supprimant les informations personnelles contenues dans l'original, comme indiqué ci-dessous, afin de le rendre public sur le site web de la CARD.

Parties modifiées	Pages dans le document original	Modifications apportées
Tableau 4 Liste des supermarchés rencontrés pendant la mission	17	Les informations personnelles supprimées

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté – Patrie



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL



BUREAU DE L'AGENCE JAPONAISE
DE COOPERATION INTERNATIONALE
EN COTE-D'IVOIRE

Etude de référence pour le suivi de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Togo

**MANUEL DE PROCEDURES POUR LA COLLECTE DES DONNEES POUR RENSEIGNER LES
12 INDICATEURS PROPOSES PAR LA CARD AU TOGO.**

Juin 2023

Table des matières

I. CONTEXTE DE L'ETUDE	6
II. OBJECTIF DE L'ETUDE	7
III. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION	8
IV. OBJECTIF DU PRESENT MANUEL DE PROCEDURES.....	8
V. RAPPEL DES VALEURS DE REFERENCE DES 12 INDICATEURS DE LA CARD OBTENUS.....	9
VI. PROCEDURES DE COLLECTE DES DONNEES POUR RENSEIGNER LES 12 INDICATEURS DE LA CARD OBTENUS	12
6.1. Procédures de collecte des indicateurs globaux.....	12
6.2. Procédures de collecte des indicateurs R.I.C.E	13
6.2.1. Résilience 1. Superficie de riz irrigué	13
6.2.2. Résilience 2. Quantité de variétés de semences résilientes	16
6.2.3. Industrialisation 1 : Niveau de capacité de transformation industrielle	16
6.2.4. Industrialisation 2 : Niveau de mécanisation de la production.....	17
6.2.5. Compétitivité 1. Part du riz local dans le marché	17
6.2.6. Compétitivité 2. Quantité de semences à haut rendement.....	18
6.2.7. Autonomisation 1. Accessibilité des petits producteurs aux services financiers	18
6.2.8. Autonomisation 2. Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation.....	18
CONCLUSION.....	20
DEFIS ET LEÇONS A TIRER DE CETTE ETUDE DE REFERENCE SUR LE SUIVI-EVALUATION DE LA SNDR DU TOGO :	21
ANNEXES	22

SIGLES ET ABREVIATIONS

AfricaRice	Centre du Riz pour l’Afrique
AATF	Fondation Africaine pour les Technologies Agricoles
AGRA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
AUDA-NEPAD	Agence de Développement de l’Union Africaine - Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
ASS	Afrique Subsaharienne
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CARD	Coalition pour le Développement de la riziculture en Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CTGEA	Conseiller Technique en Gestion d’Entreprise Agricole
COMESA	Marché Commun de l’Afrique Orientale et Australe
DPPSE	Direction des Politiques, de la Planification, et du Suivi Evaluation
DAEMA	Direction de l’Aménagement, de l’Equipement et de la Mécanisation Agricole
DFDTOPA	Direction de la Formation, de la Diffusion des Techniques Agricoles et des organisations Professionnelles Agricoles
DRAEDR	Direction Régionale de l’Agriculture, de l’Elevage et du Développement Rural
DSID	Direction des Statistiques Agricoles, de l’Informatique et de la Documentation
DSP	Direction des Semences Agricoles et Plants
EAC	Communauté de l’Afrique de l’Est
EIC	Enquête Intercensitaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FARA	Forum pour la Recherche Agricole en Afrique
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
ICAT	Institut de Conseil et d’Appui Technique
IRRI	Institut International de Recherche sur le Riz
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
JIRCAS	Centre International Japonais de Recherche sur les Sciences Agricoles
MAEDR	Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et du Développement Rural
ONG	Organisation Non gouvernementale
PADAT	Projet d’Appui au Développement Agricole au Togo
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBVM	Projet d’Amenagement Hydroagricole de la Basse Vallée du Fleuve Mono
PARTAM	Projet d’Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles dans la Zone de Mission Tové
PDRD	Projet de Développement Rural de la Plaine de Djagblé
SADC	Communauté de Développement de l’Afrique Australe
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
S&E	Suivi & Evaluation
SMS	Short Message Système
SPE	Système Permanent d’Enquête
SPPT	Système de Probabilité Proportionnelle aux Tailles des unités
RICE	Résilience, Industrialisation, Compétitivité et Autonomisation
TAS	Taux d’Autosuffisance
TICAD- IV	Quatrième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l’Afrique
TDR	Termes De Références
ZD	Zone de Dénombrement

LES TABLEAUX

Tableau 1: Ensemble commun d'indicateurs de S&E proposés par la CARD	7
Tableau 2 : Valeurs de référence des 12 indicateurs de S&E proposés par la CARD	9
Tableau 3 : Calcul du niveau de transformation industrielle	Error! Bookmark not defined.
Tableau 4 : Liste des supermarchés rencontrés pendant la mission	17
Tableau 5 : Liste des indicateurs de S&E proposés par la CARD avec la période de collecte	20

LES ANNEXES

Annexe 1 : Outils de collecte	22
Annexe 2 : Fiche de collecte au niveau des supermarchés	24

RESUME EXECUTIF

Le présent manuel décrit la méthodologie de collecte des données (primaires et secondaires) pour les 12 indicateurs proposés par la CARD pour le suivi-évaluation de la SNDR au Togo. Cette méthodologie est scénarisée c'est-à-dire organisée sous forme de manuel, avec des instructions étape par étape, y compris des informations indiquant qui contacter pour accéder à des données fiables. En outre, il indique la période à laquelle les données sont mises à jour et disponibles au niveau de chaque structure impliquée, surtout pour la collecte des données secondaires. Il indique aussi comment certaines données sont traitées avant de pouvoir renseigner la valeur de l'indicateur.

Pour les indicateurs qui ont été renseignés à partir des informations secondaires, le manuel précise comment les informations ont été collectées, qui contacter et par quel moyen, la période à laquelle les données sont disponibles et s'il y a des traitements à faire (si par exemple il faut faire des calculs, le manuel mentionne la formule à utiliser).

Pour les indicateurs renseignés à partir des données primaires, le manuel précise les différentes options de collecte des données. Il mentionne aussi les services d'appui à cibler pour que la collecte des données ne demande pas beaucoup de ressources humaines et financières. Lorsqu'il y a au moins deux options pour la collecte des données, le manuel précise laquelle des options est la plus optimale.

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

La Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), est un groupe consultatif de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et d'institutions africaines/internationales tels que le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (ECCAS - CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS - CEDEAO), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Centre du Riz pour l'Afrique (AfricaRice), la Fondation Africaine pour les Technologies Agricoles (AATF), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA), l'Agence de Développement de l'Union Africaine - Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (ADUA-NEPAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), l'Institut International de Recherche sur le Riz (IRRI), la Banque Islamique de Développement (BID), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), le Centre International Japonais de Recherche sur les Sciences Agricoles (JIRCAS), la Banque Mondiale (BM) et le Programme Alimentaire Mondiale (PAM). Toutes ces institutions apportent un appui au développement du secteur riz dans 32 pays d'Afrique Subsaharienne¹ (ASS).

L'initiative CARD a été lancée en mai 2008 par l'AGRA, le NEPAD (actuellement ADUA-NEPAD) et la JICA, à l'occasion de la quatrième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD IV).

L'initiative CARD avait comme objectif de doubler en dix ans la production de riz en ASS de 14 millions de tonnes en 2008 à 28 millions de tonnes en 2018, résorbant ainsi le gap entre la demande et l'offre et contribuant à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans le continent. Pour réaliser cet objectif, l'initiative CARD a essayé de promouvoir un plus grand dialogue au sein des partenaires intéressés par le développement du secteur riz en ASS, en vue d'améliorer les interventions au niveau quantitatif (ressources allouées) et qualitatif (plus de coordination). Bien que l'initiative ait atteint en 2018 son objectif de doubler la production de riz, l'écart entre la demande et l'offre est demeuré important, en raison de l'augmentation continue de la demande de riz. Ce faisant, la CARD est entrée dans sa deuxième phase en 2019, avec un nouvel objectif de doubler la production de riz pour la porter à 56 millions de tonnes d'ici 2030.

L'une des principales activités de la CARD au niveau des pays est d'apporter une assistance pour la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR). Actuellement, la CARD soutient les premiers pays membres dans la révision de leurs SNDR et les nouveaux pays membres dans la formulation de leurs SNDR. La SNDR est adaptée au contexte de chaque pays membre, et il consiste à tracer les voies et moyens pour le développement du secteur riz dans le pays concerné.

¹ Au cours de la première phase (2008-2018), la CARD comptait 23 pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie. Pour la deuxième phase (2019-2030), neuf pays ont rejoint l'initiative : Angola, Burundi, Tchad, République du Congo, Gabon, Guinée-Bissau, Malawi, Niger et Soudan.

Au cours de la deuxième phase, la CARD met suffisamment l'accent sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation (S&E) de la SNDR. La CARD a récemment élaboré un cadre de S&E, en appliquant "l'approche RICE" (Résilience, Industrialisation, Compétitivité et Autonomisation), une nouvelle approche stratégique adoptée pour la deuxième phase.

Le cadre de S&E comprend quatre indicateurs globaux, à savoir : (1) la quantité de production, (2) la superficie récoltée, (3) le rendement et, (4) le taux d'autosuffisance, ainsi que deux indicateurs pour chacun des indicateurs R, I, C et E (2 x 4 = 8), soit au total 12 indicateurs (voir tableau N°1). Le cadre a été approuvé lors de la 8^{ème} Assemblée générale (AG8) de la CARD, en octobre 2021. Bien que chaque pays membre de la CARD dispose de son propre cadre de S&E de la SNDR, il est demandé aux pays membres d'intégrer ces 12 indicateurs communs dans leurs cadres. Ce faisant, la CARD pourra suivre les progrès de la mise en œuvre de la SNDR dans les pays membres, en utilisant les mêmes mesures.

Tableau 1: Ensemble commun d'indicateurs de S&E proposés par la CARD

Général	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quantité de production de paddy 2. Superficie totale récoltée 3. Rendement par unité de surface 4. Taux d'autosuffisance
Résilience	<ol style="list-style-type: none"> 1. Superficie irriguée 2. Quantité de semences de variétés résilientes
Industrialisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Niveau de modernisation des unités de transformation (secteur meunier) 2. Niveau de mécanisation de la production
Compétitivité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part du riz local sur le marché 2. Quantité de semences de variétés à haut rendement
Autonomisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accessibilité des petits exploitants agricoles aux services financiers 2. Accessibilité des petits exploitants agricoles à la formation ou aux services techniques

L'étape suivante consiste à mener une étude, au niveau de chaque pays membre, pour recueillir des données de base sur le S&E. Dans le même temps, il est nécessaire d'établir une méthodologie simple de collecte de données qui permet à l'équipe du groupe de travail de la SNDR (Task Force) d'effectuer le suivi et l'évaluation de leur SNDR tout au long de la deuxième phase de la CARD jusqu'en 2030, en utilisant leurs propres ressources humaines et financières. À cette fin et en réponse à la demande du Ministère en charge de la mise en œuvre de la SNDR du Togo, le bureau de la JICA en Côte d'Ivoire, qui supervise les activités de la JICA au Togo, à partir d'un appel à candidatures, a recruté une équipe de consultants locaux (ci-après dénommée le « Consultant »). Le Consultant mènera l'étude sous la supervision du secrétariat de la CARD et du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (ci - après dénommé « MAEDR »). Les présents termes de référence (TDR) définissent le cadre général et l'orientation de cette étude de référence sur le suivi et l'évaluation de la SNDR du Togo.

II. OBJECTIF DE L'ETUDE

Les principaux objectifs de l'étude sont doubles. Le premier objectif consiste à établir des données de référence par rapport aux indicateurs de suivi et d'évaluation de la SNDR du Togo. Et le deuxième objectif est de

développer un manuel de procédures qui détaille les sources de données et les méthodes de collecte des données pour chaque indicateur, afin que le MAEDR puisse mener la même collecte de données tout au long de la deuxième phase de l'initiative CARD.

Il convient de noter que les douze (12) indicateurs de S&E ont été soigneusement et délibérément sélectionnés pour être aussi simples que possible, afin que les 32 pays membres de la CARD soient en mesure d'effectuer le S&E de manière durable jusqu'en 2030, et avec leurs propres ressources. Par conséquent, la méthodologie de collecte de données à développer pour les indicateurs et les données sur les prix de détails du riz doit également être simple, en utilisant autant que possible les données secondaires disponibles dans les différentes institutions nationales. Ce faisant, le recours à la collecte de données primaires sera limité. Bien que les indicateurs soient communs à tous les pays membres de la CARD, la méthodologie de collecte des données devrait être adaptée, en fonction du contexte de chaque pays, en termes de statistiques agricoles existantes et de ressources disponibles pour collecter les données nécessaires.

III. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Il est attendu de cette mission trois livrables à savoir :

- Rapport d'avancement 1
- Rapport d'avancement 2
- Rapport final, y compris le présent manuel de collecte dont il est ici question ; étant entendu que le premier document (troisième livrable) a fait l'objet d'un document distinct.

IV. OBJECTIF DU PRESENT MANUEL DE PROCEDURES

Ce rapport contient les informations du rapport d'avancement 2 et la méthodologie de collecte des données (primaires et secondaires). Cette méthodologie est scénarisée c'est-à-dire organisée sous forme d'un manuel, avec des instructions étape par étape, y compris des informations indiquant qui contacter. En outre, il indique la période à laquelle les données sont mises à jour et disponibles. Il indique aussi comment les données sont traitées pour calculer la valeur de l'indicateur.

V. RAPPEL DES VALEURS DE REFERENCE DES 12 INDICATEURS DE LA CARD OBTENUS

Tableau 1 : Valeurs de référence des 12 indicateurs de S&E proposés par la CARD

Code	Indicateur	Sources des données	Méthode de collecte	Caractère officiel ou non des données collectées	Degré de facilité d'obtention de ces données	Régularité des mises à jour et actualisations	Fiabilité	Les données renseignement directement ou indirectement les 12 indicateurs (agrégation ou désagrégation)	Jugement du consultant sur la fiabilité des données	Valeur de l'indicateur 2018/2019	Valeur de l'indicateur 2019/2020	Valeur de l'indicateur 2020/2021	Valeur de l'indicateur 2021/2022	Valeur de l'indicateur 2022/2023
O1	Quantité de paddy produite (tonne)	DSID	Système permanent d'enquête (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	145489	147053	159852	165541	-
O2	Superficies globales récoltées (ha)	DSID	Système permanent d'enquête (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	86805	89678	94895	98133	-
O3	Rendement (t/ha)	PAR CALCUL	PAR CALCUL	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	1,68	1,64	1,68	1,69	-
O4	Taux d'autosuffisance en riz (%)	DSID ET DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR	Système permanent d'enquête (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Très fiable	0,33	0,31	0,26	0,32	-
R1	Superficie de riz irriguée (ha)	DAEMA/ICAT	Collecte à partir des CTGEA	Officiel	Pas facile	Pas systématique	Fiable	Renseigne directement l'indicateur	Fiable	ND	ND	ND	ND	4813,96 hectares
R2	Quantité de variétés de semences résilientes (tonne)	DSP et ITRA	Statistiques de laboratoire	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Très fiable	262	613,759	627,334	656,114	-

I1	Niveau de capacité de transformation industriel (%)	CTGEA de l'ICAT et les coopératives de riziculteurs	Enquête de terrain et entretien	Non officiel	Difficile	Annuelle	Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Fiable	ND	ND	ND	ND	57,62%
I2	Niveau de mécanisation de la production (unité)	CTGEA de l'ICAT et les coopératives de riziculteurs	Enquête de terrain et entretien	Non officiel	Difficile	Annuelle	Moins Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Moins fiable (mouvement des engins)	ND	ND	ND	ND	710
C1	Part du riz local dans le marché (%)	SUPERMARCHÉ ET GRANDES BOUTIQUES DANS LES 5 RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU TOGO	Enquête de terrain et entretien	Non officiel	Très difficile	Annuelle	Pas fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Pas fiable	ND	ND	ND	ND	13,20%
C2	Quantité de semences à haut rendement (tonne)	DSP et ITRA	Collecte à partir des inspecteurs certificateurs des semences	Officiel	Facile	Annuelle	Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Fiable	0 tonne	0 tonne	0 tonne	0 tonne	0 tonne
E1	Accessibilité des petits producteurs aux services financiers (%)	CTGEA de l'ICAT et les coopératives de riziculteurs	Enquête de terrain et entretien	Non officiel	Difficile	Annuelle	Moins Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Moins fiable (Toutes les coopératives ne sont pas prises en compte)	ND	ND	ND	ND	54%.
E2	Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation (%)	CTGEA de l'ICAT et les coopératives de riziculteurs	Enquête de terrain et entretien	Non officiel	Difficile	Annuelle	Moins Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Moins fiable (Toutes les coopératives ne sont pas prises en compte)	ND	ND	ND	ND	58%.
-	Prix de détail des marques/variétés de riz local et	SUPERMARCHÉ A LOME	Enquête de terrain et entretien	Non officiel	Facile	A définir	Fiable	Renseigne directement l'indicateur	Fiable	ND	ND	ND	ND	Prix détail variété riz

VI. PROCEDURES DE COLLECTE DES DONNEES POUR RENSEIGNER LES 12 INDICATEURS DE LA CARD OBTENUS

6.1. Procédures de collecte des indicateurs globaux

Les indicateurs globaux sont au nombre quatre (4), et tous ont été collectés comme données secondaires à partir des données de la DSID.

Ces données secondaires ont été collectées au niveau de la DSID par les consultants après une séance de travail avec l'équipe technique de la DSID. Ces indicateurs sont mis à jour chaque année par la DSID grâce au système permanent d'enquête (SPE). Ces données sont fiables et officielles. La méthode de collecte au fur et à mesure des années est devenue assez robuste. Les données du SPE sont disponibles à partir du mois de mai ou juin de chaque année. Les estimations sont faites sur la base des données primaires collectées sur un échantillon de deux mille cent soixante-huit (2168) ménages agricoles répartis dans 542 zones de dénombrement (ZD) agricoles, à raison de quatre (04) exploitants par ZD.

Quant à la quantité de riz importée, elle est collectée au niveau de l'INSEED par la DSID et plus précisément auprès de la Direction du commerce extérieur. Cette direction compile les quantités et la valeur du riz importé déclarées par les douanes togolaises mensuellement.

Comment les indicateurs sont collectés

Les 3 premiers indicateurs à savoir : Quantité de paddy produite (tonne), Superficies globales récoltées (ha) et le rendement (t/ha) sont collectés directement au niveau de la DSID.

Qui contacter et par quel moyen

Il faut contacter la direction de la DSID par courrier (mail ou lettre) ou par téléphone.

Période à laquelle les données sont disponibles.

Les données sont actualisées et validées chaque année avant le 31 juin.

Quand au dernier indicateur de ce groupe : Taux d'autosuffisance en riz (%)

Il est calculé à partir de la formule de la FAO suivante :

Le taux d'autosuffisance = quantité de riz usiné produite / (quantité de riz usiné produite + quantité de riz usiné importée – quantité de riz usiné exportée).

Le taux d'usinage du riz au Togo est de 64%.

6.2. Procédures de collecte des indicateurs R.I.C.E

6.2.1. Résilience 1. Superficie de riz irrigué

Il s'agit de la superficie rizicole sous irrigation qui pourrait atténuer les impacts négatifs des fluctuations climatiques sur la production rizicole. Dans le cas du Togo, il s'agit des zones aménagées pour la riziculture. Les zones à considérer sont Djagblé, Kovié, Agoméglouzou, Bemé et Koubeloti pour les aménagements en maîtrise totale et les zones aménagées partiellement par le projet PADAT ou par des ONGs.

Cet indicateur a été obtenu par une collecte des données sur le terrain au niveau des sites par les agents enquêteurs et complétée par une collecte des données au niveau des services déconcentrés DAEMA, ICAT, DRAEDR et des Unités de Gestion des Projets, surtout le projet PADAT qui a fait la cartographie des zones rizicoles à aménagement sommaire (type 1 et 2). Ainsi, trois types d'aménagements ont été identifiés lors de la mission de terrain et **la totalité des superficies irriguées est de 4813,96 hectares.**

Les aménagements de terre avec maîtrise totale d'eau sont réalisés dans le cadre des projets et programmes exécutés en partenariat avec les partenaires techniques et financiers. Ces informations ont été collectées au niveau de la direction de l'aménagement, de l'équipement et de la mécanisation agricole (DAEMA).

Au total, la maîtrise totale d'eau sur les terres aménagées est de 2060,5 hectares.

Les aménagements de bas-fonds de type 1 : aménagements sommaires avec des pentes faibles (faits par des ONGs ou par des producteurs très expérimentés).

La superficie des aménagements de type 1 sur le territoire national est de **1 679,19 ha.**

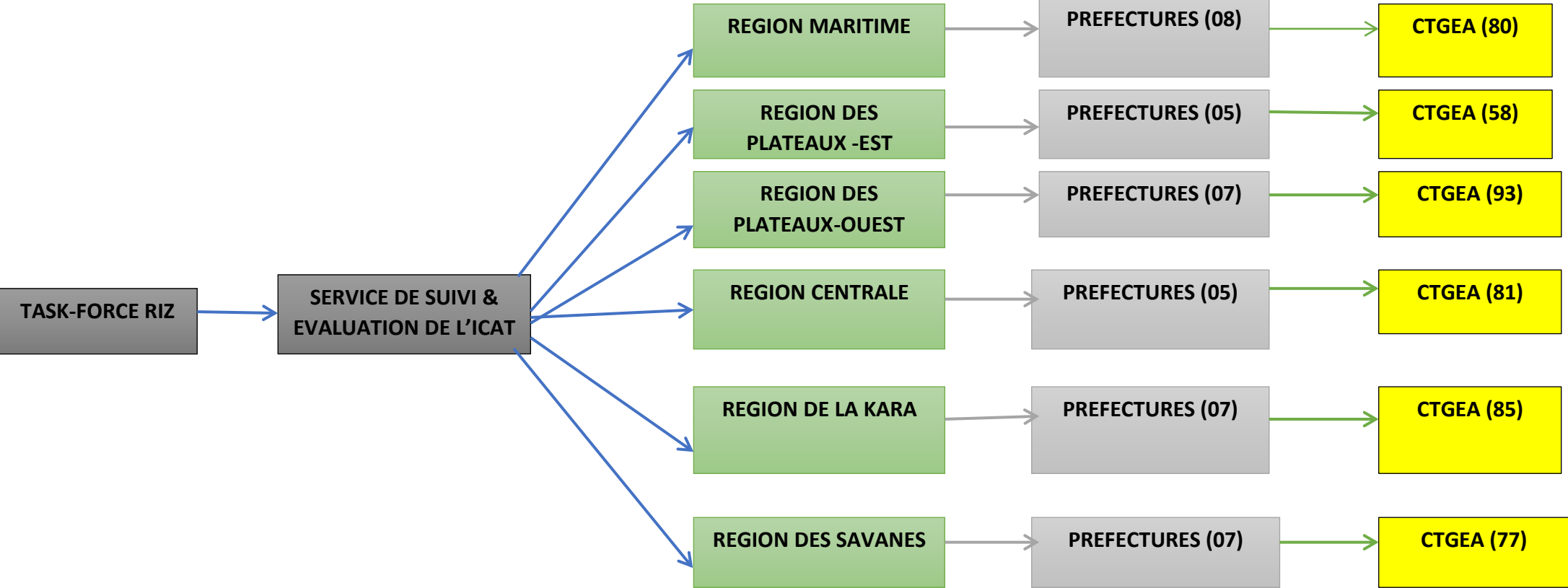
Les aménagements de bas-fonds de type 2 : ce sont des aménagements de bas-fonds dont les terrains ont une pente plus forte donc des aménagements demandant un peu plus de technicité. **La superficie est de 1074,27 hectares.**

Pour collecter les informations afin de renseigner cet indicateur, il faut ce qui suit :

- Pour les aménagements avec maîtrise totale d'eau, la Taskforce riz doit contacter directement la DAEMA.
- Pour collecter les données sur les aménagements sommaires de type 1 et 2, deux (2) options sont proposées, à savoir :
 - (i) **Première option** : la Taskforce riz peut travailler avec les chefs d'agence et les *conseillers* techniques en gestion d'entreprise *agricole* (CTGEA) de l'ICAT pour identifier de nouveaux aménagements sommaires (la liste avec le contact de tous les CTGEA par région est annexée au présent document).
 - (ii) **Deuxième option** : la Taskforce riz peut déléguer cette tâche au service de Suivi Evaluation de l'ICAT qui va s'adresser ensuite aux directeurs régionaux (5), qui vont contacter les directeurs préfectoraux qui à leur tour vont travailler avec les CTGEA via les chefs d'agence ICAT relevant de leur préfecture pour la collecte des données au niveau des cantons. En effet, chaque CTGEA maîtrise sa zone et est au courant des activités agricoles dans sa zone. En principe, s'il y a un nouvel aménagement pour la production de riz, le CTGEA doit être au courant.

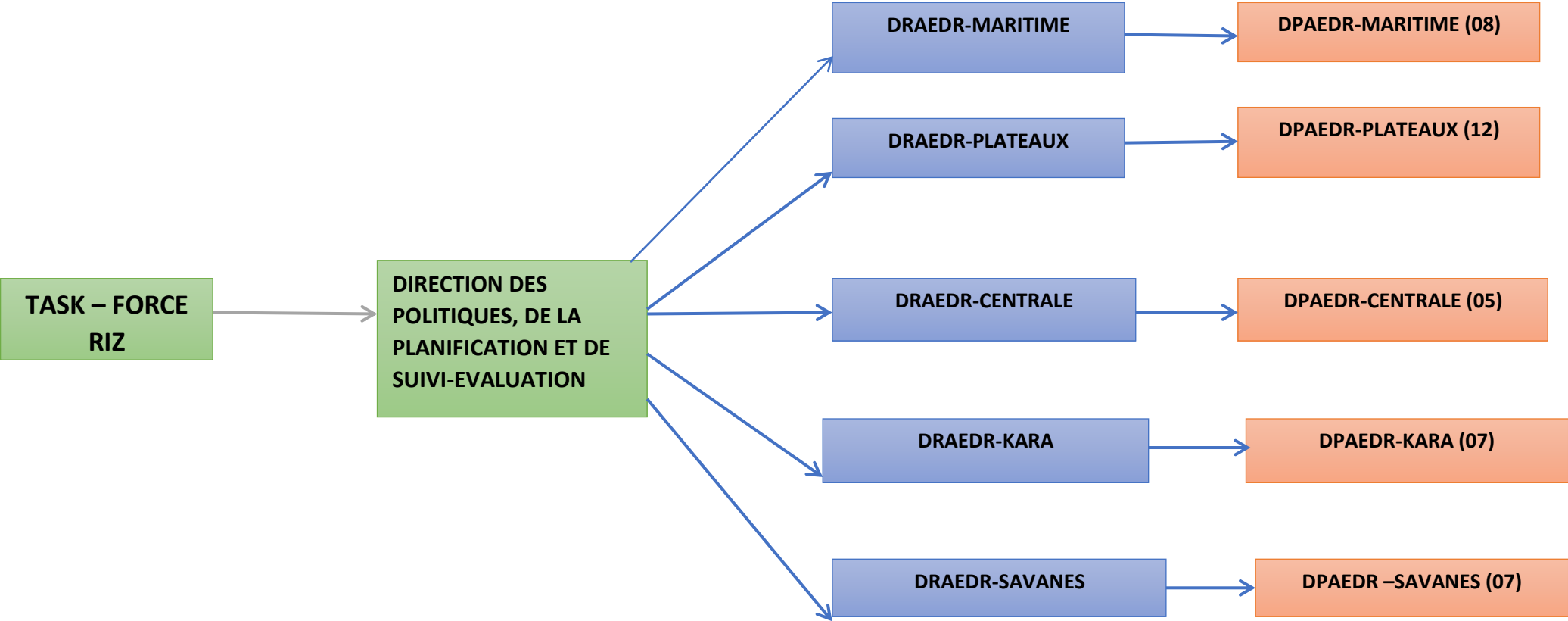
La deuxième option nous semble la plus fiable et la moins coûteuse en ressources pour l'équipe de la Taskforce riz.

Acteurs pouvant intervenir dans la collecte des données en passant par l'intermédiaire de l'ICAT



Deuxième option : L'autre alternative serait que l'équipe de la Taskforce riz contacte la DPPSE qui va travailler avec les Directeurs régionaux puis avec les directeurs préfectoraux (39) qui peuvent travailler avec les chefs d'agence ICAT en vue de collecter les informations pour renseigner cet indicateur.

Acteurs pouvant intervenir dans la collecte des données en passant par l'intermédiaire de la DPPSE



6.2.2. Résilience 2. Quantité de variétés de semences résilientes

Pour renseigner cet indicateur, la première étape a consisté à identifier les variétés de semences de riz considérées comme résilientes au Togo. Cette information a été collectée au niveau de l'ITRA. Il s'agit de **IR841 et chapeau vert**.

Pour connaître les quantités de semences de variétés de riz considérées comme résilientes produites chaque année, la mission s'est adressée à la Direction des Semences et Plants qui transmet la requête au Laboratoire des semences de Sotouboua.

La quantité de semences résilientes produites en 2018 est de 262 tonnes constituées uniquement de la variété IR841. La variété chapeau vert n'étant pas encore produite.

6.2.3. Industrialisation 1 : Niveau de capacité de transformation industrielle

Cet indicateur est le rapport entre la puissance installée des unités de transformation moyennes et grandes et la puissance de l'ensemble des installations fonctionnelles. Il est exprimé en %.

Il faut dénombrer dans un premier temps le nombre d'unités de transformation ayant moins de 2 tonnes de capacité de transformation de riz et faire la somme de la capacité totale installée pour ces unités.

Ensuite dénombrer les unités de transformation de riz ayant au moins une capacité de transformation de 2 tonnes et faire la somme de la capacité totale installée pour cette catégorie d'unité aussi.

Enfin, il faut calculer le niveau de transformation industrielle en utilisant cette formule : Part (Ratio) de la capacité installée des unités de transformations moyennes et grandes sur la capacité de toutes les usines fonctionnelles. Le niveau de transformation industrielle est de 57,62% (valeur de référence).

La mission a établi une liste des unités de transformation dans le rapport d'avancement 2, il revient à la Taskforce riz d'actualiser les données de cette liste les années suivantes en utilisant l'une des options ci-après :

Première option : s'appuyer sur la DPPSE

Il s'agit pour cette option d'envoyer la liste des unités de transformation de chaque préfecture ainsi que l'outil de collecte (Annexe 1) et demander une actualisation des données de la liste. Au total, il y a une quarantaine de préfectures.

Deuxième option : s'appuyer sur le service de suivi évaluation de l'ICAT

Il s'agit pour la Taskforce riz de travailler avec le S&E de l'ICAT et ainsi atteindre les chefs d'agence et les *conseillers* techniques en gestion d'entreprise *agricole* (CTGEA) de l'ICAT pour actualiser la liste des unités de transformation au niveau de chaque préfecture.

Pour cela il faut envoyer à chaque chef d'agence de l'ICAT, la liste des unités de transformation de riz de la zone concernée et l'outil de collecte (Annexe 1).

Entre ces deux options, il nous semble plus fiable d'utiliser la deuxième option étant donné que les *conseillers* techniques en gestion d'entreprise *agricole* (CTGEA) de l'ICAT sont les plus proches des producteurs à la base et donc connaissent les unités de transformation de riz de leur zone.

6.2.4. Industrialisation 2 : Niveau de mécanisation de la production

Il s'agit d'estimer pour chaque zone de production rizicole, le nombre de machines disponibles pour le labour et la récolte. Cet indicateur n'est pas collecté au niveau national. Le nombre de machines pour le labour et pour la récolte du riz est estimé à 710.

Pour collecter les informations pour renseigner cet indicateur, la Taskforce riz doit travailler avec les chefs d'agence ICAT et/ou les directeurs préfectoraux de l'agriculture pour recenser le nombre de machines disponibles pour le labour et la récolte. En la matière, la DPPSE et le service de suivi-évaluation de l'ICAT peuvent également servir d'intermédiaires pour atteindre les chefs d'agence ICAT et les directeurs préfectoraux de l'agriculture. Ils pourront utiliser l'outil de collecte (Annexe 1) développé par la mission pour cette collecte d'information et celle-ci doit se faire au niveau de toutes les préfectures.

NB : ils doivent tenir compte du fait qu'il y a des tracteurs et des moissonneuses qui viennent des pays voisins surtout du côté de la frontière avec le Ghana. La collecte ne doit pas prendre en compte ces tracteurs qui viennent des pays limitrophes.

6.2.5. Compétitivité 1. Part du riz local dans le marché

Il s'agit d'estimer la part du riz produit localement dans la quantité totale de riz achetée par les grands magasins de détails pendant une année. Cet indicateur sert à évaluer la compétitivité du riz local par rapport au riz importé. Il sera mesuré en utilisant la part du riz local dans la quantité totale de riz achetée par les grands magasins de détails présélectionnés pendant une année.

La mission a relevé 53 marques de riz vendues sur le marché togolais, dont 30 marques de riz importées et 23 marques de riz local.

Il a été observé que seulement 7 marques de riz local soit 13,20% sont en vente dans au moins un des supermarchés visités en considérant toutes les marques de riz vendues dans les supermarchés.

Les supermarchés ont refusé de donner les quantités de riz local importées, achetées et vendues. C'est ce qui a poussé les consultant à utiliser le pourcentage de présence des marques locales dans les supermarchés comme la part du riz local dans le marché.

Pour renseigner cet indicateur, il faut appeler ou envoyer des courriers physiques directement aux gérants des supermarchés qui vendent du riz local et du riz importé (voir l'outil de collecte à l'Annexe 2).

Pour collecter les informations, ils peuvent se rendre directement dans les supermarchés avec l'outil de collecte et renseigner directement le questionnaire. Ils peuvent relever directement les prix affichés des différentes marques de riz (local et importé). Mais pour les quantités de riz vendues ou achetées, il faut s'adresser aux gérants des supermarchés.

Le tableau 4 ci-dessous donne les contacts des gérants des supermarchés visités lors de l'étude de référence.

Tableau 2 : Liste des supermarchés rencontrés pendant la mission

ORDRE	SUPERMARCHES	RESPONSABLE S	CONTACTS*
1	Supermarché « la concorde » Atikoumé	GERANT	
2	Supermarché « RAMCO » CAISSE	GERANT	
3	Supermarché « RAMCO » ADIDOADIN	GERANT	
4	Supermarché « Le Champion » SAMEX TOGO (LE MILLENIUM)	GERANT	
5	Supermarché le « bon samaritain » ATIKOUME	GERANT	
6	Supermarché « le champion » Casablanca	GERANT	

NB : Les contacts des supermarchés ont été retiré du tableau par le Secrétariat de la CARD. Si vous avez besoin de ces informations, veuillez contacter le point focal SNDR.

6.2.6. Compétitivité 2. Quantité de semences à haut rendement

Cet indicateur permet d'estimer la quantité de semences de variétés à haut rendement répondant à la préférence des consommateurs, produites localement et/ou importées annuellement.

Pour renseigner cet indicateur, la première étape a consisté à identifier les variétés de semences de riz considérées comme à haut rendement au Togo. Cette information a été collectée au niveau de l'ITRA. Il s'agit de **Jasmine 85** qui est considérée comme une variété à haut rendement, mais à vocation pluviale.

Pour connaître les quantités de semences de riz à haut rendement produites chaque année, la mission s'est adressée à la Direction des Semences et Plants qui transmet la requête au Laboratoire des semences de Sotouboua. La quantité de semences à haut rendement pour l'année 2018 est de 0.

Selon le laboratoire de semences de Sotouboua, la première production de semences à haut rendement de la variété Jasmine 85 est prévue pour juin 2023.

NB : il n'y a pas une importation de variétés de semences à haut rendement de riz.

Pour renseigner cet indicateur, la Taskforce riz doit s'adresser directement à la DSP ou au laboratoire des semences de Sotouboua.

Le laboratoire des semences de Sotouboua est la seule institution à pouvoir donner avec certitude les informations sur les quantités de semences produites au Togo. Il faut noter que la Direction des semences et plants a une base de données des producteurs de semences et inspecte les exploitations semencières pour certification.

6.2.7. Autonomisation 1. Accessibilité des petits producteurs aux services financiers

Il s'agit du ratio de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés ayant régulièrement accès aux services financiers nécessaires (dans les zones de production de riz).

D'après les informations collectées au niveau des coopératives, il ressort que le taux d'accessibilité des petits producteurs aux services financiers est de 54%.

Les modalités à considérer pour collecter les informations afin de renseigner cet indicateur sont : Crédit, Epargne, Warrantage, possession d'un compte dans une banque ou IMF, subvention, Crédit-intrant

Pour collecter les informations afin de renseigner cet indicateur, la Taskforce riz doit travailler avec la DPPSE ou le service de suivi évaluation de l'ICAT afin d'instruire les directeurs préfectoraux et/ou les chefs d'agence ICAT pour la collecte des informations auprès des coopératives de producteurs de riz. L'objectif serait de cibler au niveau de chaque préfecture, les coopératives les plus en vue dans la filière riz et collecter les informations liées à l'accessibilité aux services financiers à l'aide de l'outil de collecte (Annexe 1) de cette information développée lors de la présente mission.

6.2.8. Autonomisation 2. Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation

Il s'agit du ratio de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés et ayant régulièrement accès à la formation et aux services techniques nécessaires (dans les zones de production de riz). D'après les informations collectées au niveau des coopératives, il ressort que le taux d'accessibilité des petits producteurs aux formations techniques et aux services de vulgarisation est de 58%.

Les modalités de formations techniques à retenir pour collecter les données afin de renseigner cet indicateur sont : (i) sensibilisation, (ii) organisation, formation, appui-conseil et vulgarisation agricole, (iii) appui conseil de proximité (BPA), (iv) appui technique, (v) organisation en coopératives, formation sur les techniques améliorées de production de riz, (vi) vulgarisation de nouvelles technologies tels que le S.R.I, les bonnes variétés de riz, (vii) appui conseil pour l'amélioration du rendement, (viii) mise en relation avec les agrégateurs

et les financiers, et (ix)appui à l'installation et à la conduite d'une parcelle de riz...

Pour collecter les informations pour renseigner cet indicateur, la Taskforce riz doit travailler avec la DPPSE ou le service de suivi évaluation de l'ICAT. Le but est d'instruire les directeurs préfectoraux et/ou les chefs d'agence ICAT pour la collecte des informations auprès des coopératives de producteurs de riz. L'objectif serait de cibler au niveau de chaque préfecture, les coopératives les plus en vue dans la filière riz et collecter les informations liées à l'accessibilité aux services financiers à l'aide de l'outil de collecte (Annexe 1) de cette information développée lors de la présente mission.

CONCLUSION

Le tableau 5 ci-dessous résume les indicateurs avec la période de collecte ainsi que l'organisme à contacter ou le mode de collecte.

Au terme de la mission, quatre (4) principales remarques peuvent être retenues :

1. A part le taux d'autosuffisance, les indicateurs globaux peuvent être collectés au même moment, par le même canal au niveau de la DSID. En revanche, le taux d'autosuffisance en riz (%) s'obtient par calcul.
2. Les indicateurs Quantité de variétés de semences résilientes et Quantité de semences à haut rendement sont à collecter au niveau de la DSP ou le laboratoire des semences de Sotouboua (même période et même mode de collecte).
3. L'indicateur « Part du riz local dans le marché » peut être collecté au niveau des supermarchés par courrier ou par téléphone.
4. Les autres indicateurs doivent être collectés par l'intermédiaire de la DPPSE ou/et du service de SE de l'ICAT. Et ces derniers seront en mesure de faire la collecte auprès des acteurs de la filière riz à la base.

Tableau 3 : Liste des indicateurs de S&E proposés par la CARD avec la période de collecte, l'organisme à contacter ou le mode de collecte

TYPE DE DONNEES	INDICATEURS A RENSEIGNER	PERIODE DE COLLECTE AU PLUS TOT	ORGANISME A CONTACTER OU MODE DE COLLECTE
DONNEES SECONDAIRES	Quantité de paddy produite (tonne)	Au plus tard le 31 juin de l'année	DSID
	Superficies globales récoltées (ha)		
	Rendement (t/ha)		Par calcul
	Taux d'autosuffisance en riz (%)		
	Quantité de variétés de semences résilientes	Début du mois de juillet de l'année	DSP
	Quantité de semences à haut rendement		
	Superficie de riz irriguée	Pas de période spéciale indiquée	DAEMA/DPPSE et/ou ICAT
DONNEES PRIMAIRES	Niveau de capacité de transformation industrielle	Pas de période spéciale indiquée pour la collecte mais cette collecte doit se faire ensemble pour ces 4 indicateurs pour optimiser les ressources	DPPSE et/ou SE de l'ICAT
	Niveau de mécanisation de la production		
	Accessibilité des petits producteurs aux services financiers		
	Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation		
	Part du riz local dans le marché	Pas de période spéciale indiquée	Supermarché ciblée lors de la mission et autre

DEFIS ET LEÇONS A TIRER DE CETTE ETUDE DE REFERENCE SUR LE SUIVI-EVALUATION DE LA SNDR DU TOGO :

- 1- Il serait intéressant d'organiser les indicateurs 1, 2 et 3 suivant les zones agroécologiques du Togo au lieu de le faire par découpage administratif.
- 2- Pour chaque filière agricole importante au Togo, la DSID en collaboration avec les autres directions du MAEDR pourrait mettre en place un système de suivi évaluation basé sur les indicateurs de la CARD.
- 3- La composition de la Taskforce riz pourrait être revue car certains membres qui se trouvent à l'intérieur du pays ont du mal à assister aux réunions surtout si ces réunions se tiennent dans l'urgence et que les frais de déplacement ne sont pas payés.

ANNEXES

Annexe 1 : Outils de collecte

MODERNISATION DE LA TRANSFORMATION (Niveau de capacité de transformation industriel du riz)

Liste des unités de transformation

Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact de la personne ressource	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)

MODERNISATION DE LA TRANSFORMATION (Niveau de capacité de transformation industriel **du riz**)

Capacité de transformation

Région	Préfecture	Décortiqueuses à moyenne et grande échelle (Équipement des ESOP et des sociétés avec un rendement de 2 tonnes/heure ou plus)		Décortiqueuses artisanales à petite échelle		Observations
		Nombre	Quantité totale décortiquée (T) en 2022	Nombre	Quantité totale décortiquée (T) en 2022	

Mécanisation de la production

Région	Préfecture	Nombre de machines pour le labour		Nombre de machines pour la récolte		Observations
		Tracteur*	Motoculteur	Moissonneuse	Moissonneuse-batteuse	

NB : il s'agit des machines qui sont dans la localité et des machines qui viennent de pays voisins

Accessibilité aux services d'appui conseil et de vulgarisation agricole

Région	Préfecture	Zone (canton)	Effectifs des riziculteurs dans la zone	Effectif de riziculteurs bénéficiant des services d'appui conseil et de vulgarisation	Type d'appui apporté *	Observations

* *Sensibilisation, organisation, formation, appui conseil et vulgarisation agricoles*

Fiche de collecte de données prix du riz sur le marché

NOM DU SUPERMARCHÉ :

N°	MARQUES	PRIX DETAIL RIZ LOCAL	PRIX DETAIL RIZ IMPORTE	QUANTITE (riz local)	QUANTITE (riz importé)	%	OBSERVATIONS
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

ADRESSE DE LA DSID

DSID - DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION

Avenue du nouveau Palais de la Présidence

E-mail : maepdsid_togo@yahoo.fr

Tél : +228 22 21 60 13 ou +228 22 21 86 24

BP : 385 Lomé-Togo